



Succession : vente/partage aux enfants

Par **bidule**, le 15/11/2008 à 11:00

Bonjour,

Je vs expose le cas de notre famille : mon père divorcé 2 fois a 5 enfants de trois ménages.

Deux enfants du 1er mariage : Julien Mathilde - 26 / 24 ans -

Une enfant hors mariage non reconnue : Emmanuelle - 15 ans -

Deux enfants du 2ème mariage : Luc Anaïs - 14 / 12 ans -

Mon père a des biens dont 2 maisons habitables et une partie à rénover avec du terrain.

Je souhaite aujourd'hui acquérir une maison. J'ai demandé une estimation de celle-ci (200

000 €). Mon père me vend cette maison

100 000 € et me fait donation de 100 000 €. Qu'en sera-t-il pour mes frères et soeurs plus

tard, sachant que les autres biens ne sont pas aussi valorisés. Le fait d'acheter cette maison,

mes frères et soeurs peuvent-ils me faire des ennuis lors des partages des biens?

Les 2 maisons sont contigues, ne serait-il pas mieux d'acheter l'ensemble et mon père

partage à mes frères et soeurs l'argent?

JULIEN